

CONTRAT DE VILLE
DE L'AGGLOMERATION LAVALLOISE
2000/2006
convention particulière
- Thématique Santé et Action Sociale -

SOMMAIRE

PREAMBULE	pages 3 à 4
I - PROPOSITIONS SUR LA METHODOLOGIE	pages 5 à 6
II - PROPOSITIONS SUR LES THEMATIQUES ET PRIORITES	pages 7 à 16
ANNEXE : <i>Composition du groupe thématique n° 3 "Santé et Action Sociale" du comité technique du Contrat de Ville de l'Agglomération Lavalloise</i>	page 17

PREAMBULE

Différentes sources d'analyse inter-institutionnelle fondent les orientations et principes de mise en œuvre exposés dans la convention déclinée ci-après :

1. Le bilan du volet Santé et Action Sociale du contrat de ville de Laval 1994-1998 restitué en mars 1999.

Ce bilan, qui concernait principalement les actions menées sur le quartier saint Nicolas à partir de 1996, est contrasté :

➤ Au plan de la santé :

- Une démarche d'éducation à la santé appuyée sur la participation des habitants a été rendue effective.

Elle s'exprime au quotidien à travers les animations proposées par l'association OXYGÈNE ou les projets émanant des professionnels (prévention des accidents domestiques, actions autour de la naissance, sur la fonction parentale, l'alimentation...)

- L'implication des professionnels dans une véritable politique publique de santé de proximité, recherchée par la mise en place de formation en santé communautaire, a été limitée au regard des moyens mobilisés.

➤ Au plan de l'action sociale :

- Un certain nombre d'actions aux impacts positifs a été initié et permis par l'engagement des agents de terrain et de bénévoles : l'accompagnement social lié aux loisirs, au logement, à la consolidation des liens intergénérationnels et interculturels, aux modes de vie, à la lutte contre l'illettrisme...
- L'objectif visant à développer l'aptitude des professionnels à travailler en partenariat et à conduire des projets collectifs n'a pas été globalement atteint au regard des projets développés en matière de formation.

2. Le diagnostic partagé formulé en juillet 1999 à l'issue de la première période des travaux préparatoires du contrat 2000-2006, concernant la géographie prioritaire arrêtée à l'échelle de la ville de Laval.

3. Les travaux de la deuxième phase d'élaboration du contrat 2000-2006 au deuxième semestre 1999, appuyés principalement sur la réflexion suscitée par le groupe thématique Santé et Action Sociale, installé sur la période 1994-1999 par le comité technique du premier contrat.

Dans ces prolongements les pouvoirs publics ont la volonté de peser sur l'évolution des modes d'action sociale collective.

Par ailleurs les travailleurs sociaux des institutions se sont impliqués dans la réalisation du diagnostic partagé du contrat de ville 2000-2006 à l'échelle lavalloise (D.D.A.S.S., Conseil Général de la Mayenne, Caisse d'Allocations Familiales, Ville de Laval, CCAS de Laval).

En conséquence les principes d'intervention en matière d'action sanitaire et sociale dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lavalloise 2000-2006 conduisent à envisager la mise en place d'actions soutenues dans le temps. Il s'agit donc de proposer une véritable stratégie d'actions inscrite dans la durée.

De la même manière, la stratégie proposée doit tendre à développer les notions transversales et territoriales du projet. Il y a donc nécessité de soutenir les coordinations entre les problématiques traitées et d'amorcer une réflexion sur l'articulation entre les différents niveaux territoriaux qui peuvent être mis à contribution : le quartier, la ville, l'agglomération, le département, la région.

Enfin, une place importante doit pouvoir être donnée à la méthodologie de définition des priorités, de mise en place des actions, de suivi et d'évaluation.

Dans ce cadre, les propositions peuvent se distinguer selon deux plans : propositions sur la méthodologie et propositions sur les thématiques et priorités.

I -PROPOSITIONS SUR LA METHODOLOGIE

Il convient d'inscrire dans le contrat ville quelques repères méthodologiques :

- Le choix des orientations et priorités doit conditionner le choix des activités. Il ne s'agit pas de faire une liste d'activités à promouvoir, mais de s'inscrire dans la définition d'une stratégie d'actions répondant à des priorités. Cela implique au préalable l'analyse des besoins et problématiques des personnes notamment en ce qui concerne les situations de précarité.
- Les priorités définies sont en nombre limité, et se déclinent en objectifs opérationnels précis, programmables dans le temps, quantifiables ou, au minimum, mesurables. C'est dans ce cadre que seront identifiées et choisies les actions à mettre en place ou à poursuivre.
- L'inscription dans la durée doit être un élément permanent de la réflexion. Il sera pertinent de privilégier les actions qui intègrent ce facteur temps. A l'opposé, les actions à caractère événementiel ne seront retenues que si elles s'intègrent dans un processus durable.
- La territorialisation suppose que s'articulent les différents niveaux géographiques qui ont à être mobilisés dans le domaine de la santé et de l'action sociale. C'est ainsi que, pour de nombreux domaines, il doit être recherché une synergie entre les niveaux de la ville, du département et de la région. Il doit également être vérifié une cohérence entre les politiques régionales (dans le domaine de la santé publique) et départementales (dans le domaine de l'action sociale) et celles développées dans le cadre du contrat ville.

L'extension du contrat à l'agglomération implique que soient définies des stratégies différenciées selon les lieux, à partir de diagnostics préalables.

- La coordination des intervenants locaux doit être améliorée pour favoriser un véritable travail en réseau garantissant la réussite de projets ou le traitement de situations lourdes ; des plans de formation inter-institutionnels des professionnels médico-sociaux et socio-éducatifs sont à promouvoir.

▪ L'évaluation doit être un élément fondamental du contrat ville. Ceci implique de déterminer :

- 1- Des indicateurs pertinents (concernant les résultats, le processus ou déroulement de l'action et les effets ou impacts non attendus) définis simultanément aux objectifs retenus, et qu'ils soient activés tout au long du déroulement des actions ;
- 2- Un processus d'évaluation prévu dès le départ et intégré dans l'action elle-même, conduit avec un souci de transparence et d'expertise et inscrit dans la programmation budgétaire globale ;
- 3- De manière globale, les thématiques développées devront être accompagnées d'un volet formation, afin de maintenir la motivation des acteurs et d'initier les collaborations entre bénévoles et professionnels.

Les actions en cours ou en projet, signalées ci-après, illustrent les 4 thématiques et priorités proposées. Ces démarches représentent les potentiels d'actions pour 2000 mais elles ne sauraient définir l'ensemble des actions possibles pour la totalité de la durée du contrat de ville.

Pour chaque action proposée, les points suivants seront précisés lors du dépôt des fiches-action :

- choix des orientations et priorités en fonction de besoins et problématiques des personnes
- objectifs opérationnels, précis, programmables, quantifiables ou mesurables
- inscription dans la durée
- articulation des différents niveaux territoriaux
- évaluation.

Le C.D.E.S.M. (Comité Départemental d'Education pour la Santé de la Mayenne) assurera un soutien méthodologique aux porteurs de projet qui le demanderaient afin de constituer les fiches-action santé. Il pourra également proposer un accompagnement à la création et la mise en place d'outils d'évaluation spécifiques aux projets.

II - PROPOSITIONS SUR LES THEMATIQUES ET PRIORITES

Compte tenu notamment des orientations de la loi de lutte contre les exclusions, les propositions du contrat de ville se déclinent autour des quatre thématiques suivantes :

1. Développer et soutenir la participation et l'engagement social des habitants

Le besoin de réaffirmer la participation des citoyens dans leur cadre de vie et dans leurs choix est un élément prééminent dans le cadre du contrat-ville. Cette affirmation transversale doit pouvoir trouver un ancrage spécifique et opérationnel au niveau de la thématique "santé et action sociale". Elle peut être à la base de l'engagement citoyen à travers le développement des modes et des lieux d'expression accessibles au niveau des quartiers, des centres sociaux, des lieux d'accueil pour favoriser l'émergence de groupes de paroles et de projets collectifs locaux, la constitution ou le soutien à des associations de quartier, à travers également la dynamisation du tissu local. A l'intérieur également de cette problématique pourront se développer des actions de lutte contre les exclusions sociales, économiques et culturelles.

Par ailleurs, les modalités de participation des habitants seront à préciser pour les différents projets menés.

➤ Actions en cours et projetées :

- A Saint Nicolas :

- Soutenir l'association « Oxygène » dans le cadre d'une formation-action sur la vie associative pour consolider son fonctionnement.
- Prendre en compte l'aspect festif des « Rencontres gourmandes » qui attirent un public de plus en plus important au fil des mois. Tout en respectant l'aspect convivial, conforter ce projet par l'accompagnement d'une conseillère en économie sociale et familiale pour valoriser l'échange de savoir faire.
- Encourager la mise en place des temps de parole, d'échanges, de confrontation d'idées avec les habitants, bénévoles et professionnels de Saint-Nicolas en organisant des rencontres régulières et suivies dans le cadre du « Café Social » à partir de la thématique de la responsabilité éducative (entre autres).

- aux Pommeraies Vignes :

→ Favoriser les initiatives d'acteurs bénévoles reconnus sur les quartiers, tel le projet de création d'association sur les Pommeraies dont l'objectif porte sur la prévention du mal être des habitants.

Rechercher la participation des habitants devra constituer un leitmotiv pour les professionnels et tout particulièrement ceux des maisons de quartier qui sont au cœur de la vie et de l'engagement social. Faciliter cette participation active demande présence et disponibilité pour être à l'écoute, impulser, soutenir ou valoriser les actions.

2. Mobiliser les institutions pour permettre le développement du soutien inter-générationnel

D'une manière générale le travail partenarial en direction des familles et des jeunes devra être favorisé par :

- Des projets territoriaux de mise en réseaux de professionnels pour un accompagnement cohérent et qualitatif des personnes ;
- Des plans de formation inter institutionnels basés sur des échanges d'intervenants de terrain. Ils viseront, pour chacun, une meilleure connaissance des outils classiques existants : missions des différents techniciens spécialistes et /ou généralistes polyvalents, identification des différents dispositifs publics.

Pour ces deux points l'ensemble des intervenants médico sociaux et socio éducatifs de terrain seront concernés et leurs institutions respectives devront se mobiliser pour initier, en commun, des programmes de formation.

Le public jeune fera l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics au plan des actions sanitaires et sociales, en cohérence avec les objectifs d'autres conventions particulières thématiques du Contrat de Ville ; pour la construction de projets avec des jeunes des principes devront être appliqués :

- Inscription autant que possible dans la durée, responsabilité et contrepartie citoyenne des jeunes (réciprocité)
- Mobilisation de réseaux de veille inter-institutionnels pour les jeunes en voie de marginalisation sur les sites où cela s'avère nécessaire afin de favoriser l'émergence

de projets personnels prenant appui, par exemple, sur les dispositifs T.R.A.C.E., Fonds d'Aide aux Jeunes, ...

Un effort important devra être porté sur le soutien inter générationnel. Au sein de ce terme générique, les objectifs et les actions pourront être principalement dirigés, outre vers le développement de réseaux d'appui et de soutien aux jeunes et aux adolescents, vers le soutien à la fonction parentale et à l'éducation dans le cadre notamment des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents et à travers les initiatives visant à lutter contre l'isolement des personnes âgées. Ces actions doivent permettre de reconnaître et de valoriser les compétences des personnes concernées.

La famille étant le premier lieu de construction de repères, le renforcement du lien familial permet le développement du lien social nécessaire à la cohésion sociale.

Les partenaires devront donc :

→ Soutenir la mise en place et le fonctionnement du Centre de ressources parentales départemental.

Ce projet vise à offrir à tout parent une pluralité de services : accueil, écoute, informations, orientations, entretiens individuels, groupes de paroles, conseil conjugal, médiation familiale civile, et modules de formation autour de la fonction parentale.

→ Favoriser les initiatives permettant les rencontres et échanges entre des parents, entre des parents et leurs enfants, avec le soutien de professionnels : dans le cadre de lieux d'éveil et de socialisation à travers différents supports et activités conviviales et ludiques (jeux, livre, conte, théâtre ...), de groupes de paroles de parents, de groupes intergénérationnels, telles les actions intitulées « être parent aujourd'hui », « autour de la naissance », « rencontre parents/jeunes enfants » sur le quartier St Nicolas.

Le projet d'ouverture d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'observation pour les parents (ou futurs parents) et les enfants de 0 à 3 ans sera encouragé dans ce cadre. Ce lieu de prévention précoce sera animé par une psychologue du service de pédo psychiatrie et une puéricultrice du service de promotion de la santé de l'enfance et de la famille du Conseil Général de la Mayenne.

→ Soutenir les lieux d'information et d'échanges entre parents, assistantes maternelles et enfants, telles les « rencontres assistantes maternelles » et le projet « relais assistante maternelle ».

- Encourager le fonctionnement du point rencontre « Passerelle 53 » visant à maintenir ou rétablir les liens parents/enfants lors de séparation conflictuelle du couple parental et ce, indépendamment de toute saisine judiciaire.
- Favoriser les actions d'échanges, de valorisation, de partages et de confrontation des pratiques entre professionnels et bénévoles par l'organisation de temps formalisés de type colloque, journée Enfance/Parentalité, forum, etc.

3. Favoriser les préalables à l'insertion sociale

L'intégration sociale nécessite de travailler sur un certain nombre d'acquis de base que ne possèdent pas tous les citoyens d'une commune ou d'une cité. Une réflexion sur la conquête de ces acquis se doit d'être poursuivie, afin de continuer certaines actions en leur fournissant une perspective, afin d'autre part de pallier certaines carences qui peuvent exister dans des domaines bien spécifiques.

Plusieurs dimensions méritent d'être soulevées :

■ La reconnaissance des capacités des personnes permet la reprise de confiance en soi, la création de lien social et la redynamisation de l'individu dans un projet de vie et dans un projet collectif.

- Le projet d'intervention d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) du C.C.A.S. de Laval sur le quartier de St Nicolas va dans ce sens.

Les habitants, dans le cadre de l'étude des besoins 1996, ont demandé l'organisation d'activités couture et cuisine.

L'intervention de la CESF a pour objectif, à partir de l'animation de qualité d'actions collectives de type couture et cuisine, de valoriser les personnes, de favoriser leur autonomie, d'encourager leur intégration dans le quartier.

- Les projets développés par l'épicerie sociale devront être soutenus (adaptation des locaux, mise en place d'activités éducatives...).
- Dans cette même perspective de reconnaissance des capacités, le projet « Espace des initiatives » élaboré à partir d'un large partenariat institutionnel et associatif et d'une forte implication des services du Conseil Général de la Mayenne a le souci de rompre l'isolement des individus dont les hommes seuls, et de recréer du lien social en proposant des temps de rencontres, d'échanges

réguliers et des animations – dont un repas convivial – adaptés aux souhaits des personnes.

→ Au delà de ce projet, il importe de construire un travail en réseau avec les actions soutenues par le P.D.I. (Programme Départemental d'Insertion) pour une meilleure coordination et cohérence des interventions auprès des publics en difficultés.

■ La capacité à s'intégrer dans le monde du travail suppose que dans le cadre de la lutte contre les exclusions et de l'insertion par l'économie soit mis en place au niveau de la Ville un véritable travail en réseau à partir de nombreux dispositifs existants : programme TRACE pour les jeunes, Fonds d'Aide aux Jeunes, Appui Social Individualisé, PLIE ...

■ La possibilité de s'intégrer par l'apprentissage des savoirs de base de l'individu au niveau de l'oral, de la lecture et de l'écriture, l'illettrisme étant un facteur d'exclusion sociale, économique et un obstacle pour l'accès aux soins. Le bilan et la poursuite des programmes de prévention ou de lutte contre l'illettrisme au niveau des enfants et des adultes pourra constituer un axe important de cette thématique.

→ Les ateliers à entrées et sorties permanentes, situés dans les maisons de quartier, animés par des professionnels de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence et des bénévoles ont pour objectif d'une part l'apprentissage des savoirs de base, et d'autre part l'acquisition de la maîtrise de la langue française pour la population d'origine étrangère non francophone.

Plusieurs pistes de travail – pour certaines déjà abordées – restent à approfondir : le repérage des publics en situation d'illettrisme (formation des agents d'accueil par exemple), la question de la fréquentation des ateliers par la population d'origine française dont les jeunes (fréquentation plus faible que celle de la population d'origine étrangère), les passerelles à renforcer avec les lieux de socialisation comme les maisons de quartier, le partenariat à renforcer avec les dispositifs d'insertion professionnelle.

■ L'accès et la prévention et aux soins pourront également bénéficier des développements attendus tant par la mise en place de la Couverture Maladie Universelle que par l'élaboration du programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS). Il sera donc nécessaire de travailler les articulations avec le contrat ville en s'appuyant sur les conclusions du diagnostic départemental élaboré dans le cadre de la mise en place du PRAPS.

Le constat est souvent fait de la difficulté des populations à aller vers les structures de soins. Il semble pertinent de réfléchir sur cette dimension de la problématique « accès aux soins ». En lien avec le programme départemental d'insertion, avec le programme régional d'accès et de prévention aux soins et à partir des actions existantes sur la ville de Laval, il s'agit de réunir un groupe de travail, constitué d'acteurs directement interpellés dans leur pratique par ce problème, afin d'analyser les obstacles au recours aux soins et de proposer des actions au groupe thématique « Santé et Action Sociale ».

Cette démarche serait animée par le comité départemental d'éducation pour la santé de la Mayenne.

■ L'accompagnement des gens du voyage

Il conviendra de s'appuyer sur les préconisations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, et de dégager d'autres pistes de travail :

- prévenir le saturnisme et les intoxications liées au monoxyde de carbone ;
- élargir et renforcer l'action du service de promotion de la santé de l'enfance et de la famille ;
- renforcer le suivi des femmes enceintes ;
- mener des actions d'éducation à la santé autour des thèmes : contraception, maladies sexuellement transmissibles, hygiène de vie, etc...;
- renforcer l'accompagnement des familles en difficultés vers les structures de soins ou démarches de recouvrement des droits ;
- axer les actions sur la petite enfance , avec notamment le projet de halte garderie qui est à l'étude. Ce lieu aurait une importance capitale pour engager des actions éducatives régulières et aussi développer des liens constructifs avec les familles ;
- développer des actions pour prévenir la rupture avec l'école dès l'âge de 12 ans qui se traduit pas une oisiveté totale et permanente des jeunes adolescents. Le mal être, l'errance qui en découlent sont des incitations au passage à des actes délictueux. Le poste d'un éducateur sportif aurait ici toute sa justification (apprentissage de règles de vie commune, respect des autres, support au dialogue, référence à l'adulte...);

■ L'intégration des personnes d'origine étrangère sera également étudiée dans le cadre du contrat ville, en prenant appui sur toutes ses composantes : accès à la citoyenneté, aux

droits en matière de santé, au logement, à la formation, à l'emploi, à la scolarité, à l'éducation, à l'intégration dans le quartier. L'élaboration au niveau départemental, d'un plan d'accueil des primo-arrivants doit être l'occasion de relancer ce travail au niveau de la cité.

Il conviendra également de prévenir certaines incompréhensions des messages diffusés en matière d'éducation à la santé, d'hygiène, de sexualité, du fait de la culture.

Les travailleurs sociaux et le personnel médical et paramédical concernés se verront proposer des formations à la connaissance interculturelle.

Les projets cités ne sont pas exclusifs d'autres actions à construire, au vu de constats et d'identification de manques et de difficultés sur les quartiers.

4 – Diminuer l'impact négatif des problèmes de santé prioritaires.

Les thématiques principales retenues pour le contrat de ville tiennent compte des PRS (Priorités Régionales de Santé) et des problématiques particulières à la ville :

- le suicide, l'alcool et les addictions, les personnes précaires et la santé, le vieillissement.

Ces thématiques se déclineront dans les domaines de la prévention et aussi du soin.

Ces deux aspects complémentaires pourront faire l'objet de ce travail au niveau du contrat ville :

- un travail sur l'offre curative, en reprenant les orientations données par le S.R.O.S. (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire) et en analysant les conséquences sur le secteur de Laval ;
- un travail sur les actions préventives, en reprenant les domaines considérés comme prioritaires sur le plan régional :

Ces actions seront à relier avec les groupes de travail existants notamment les PRS. Un mode de circulation de l'information est à mettre en place. Il permettra aux acteurs de terrain de s'inscrire dans des dynamiques départementales et aux «décideurs» d'orienter les actions en fonction de ces priorités. Ceci assurerait le développement de synergie favorisant l'impact des actions.

Vous trouverez ci-après des actions, en cours ou en projet, qui illustrent ces 4 thèmes et ces 2 champs.

■ Le suicide, les tentatives de suicide et la dépression sont des problèmes majeurs

Leurs réalités constituent des problèmes majeurs sur le département de la Mayenne. Les actions seront articulées avec celles conduites sur le plan régional et départemental. Une attention particulière sera accordée aux problèmes liés à l'offre de soins spécialisés en psychiatrie et santé mentale.

Localement, il semble important de sensibiliser la population et les professionnels de proximité pour que chacun, à son niveau, puisse contribuer à la prévention du suicide et/ou de sa récurrence.

→ Avec l'aide de la Pastorale Santé, la création d'une association pour agir sur le Mal Etre , constituée d'habitants et de professionnels, se crée sur le quartier des Pommeraies. Elle a pour but de mettre en place des actions contribuant à la prévention du suicide, sur la base de la constitution d'un réseau de personnes travaillant ou vivant sur le quartier, informées sur la question.

Ce groupe a demandé l'accompagnement méthodologique du comité départemental d'éducation pour la santé de la Mayenne.

■ L'alcool et les conduites addictives en cohérence avec les orientations prônées par la MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie)

Il est important de mettre l'accent sur les actions préventives liées aux conduites addictives de manière générale, tout en gardant la possibilité de développer des actions spécifiques en fonction de besoins repérés.

Les problèmes liés à la consommation excessive d'alcool sont une problématique importante dans beaucoup de régions y compris dans les Pays de Loire. Au côté des stratégies de prévention et de soins mises en place par les professionnels de santé, des habitants, des élus, des professionnels de proximité se mobilisent pour comprendre ce problème et pouvoir, à leur niveau, contribuer à sa résolution.

→ Le projet de formation alcool de l'association Oxygène sur le quartier St Nicolas :

Il s'agit d'un cycle d'information-formation sur les problèmes liés à l'alcool. Cette démarche serait un préalable à la mise en place d'action sur ce thème, en prévention et/ou en soin, sur le quartier, par la création d'un réseau. Cette formation est destinée aux habitants et professionnels du quartier. Elle sera assurée par le C.D.P.A.

■ Les situations de précarité et leurs conséquences sur la santé.

Le rapport à la santé des populations démunies, la complexité des situations et la multiplication des problèmes rencontrés invitent à développer des approches favorisant les réponses multipartenariales.

En ce qui concerne la santé mentale :

- Un exemple peut être fourni par la circulaire d'application du 08.09.98 relative à la mise en œuvre de la loi d'orientation qui vise à améliorer la prévention et la prise en charge de la souffrance psychologique et de la pathologie mentale des personnes- jeunes et adultes- en situation de précarité. Le renforcement du partenariat entre les secteurs de santé mentale et les secteurs socio-éducatifs est un point majeur du succès de telles actions.
- Par ailleurs, les personnes sortant d'hôpital psychiatrique ou présentant des problèmes psychiatriques devraient faire l'objet d'une mobilisation plus importante des professionnels en réseau pour aider à une meilleure autonomie de ces personnes. Il reste nécessaire de renforcer les services de psychiatrie et de pédopsychiatrie dans leurs activités extra hospitalières.
- Des réponses adaptées aux problèmes posés par les personnes ayant des troubles du comportement devront être trouvées :

Au-delà des démarches existantes actuellement sur le quartier St Nicolas (Action APARTV- Action professionnelle d'aide à la résolution des troubles du voisinage-), des professionnels constatent des manques quant à la résolution pratique de ces problèmes, voire un besoin de meilleure compréhension de ce phénomène.

Il s'agit donc, en tenant compte de l'existant, de mieux cerner les problèmes des personnes présentant des troubles du comportement, de faire le point sur les réponses apportées ici et ailleurs pour définir des stratégies d'action.

Un groupe de travail sera mis en place, animé par le comité départemental d'éducation pour la santé de la Mayenne, qui sera chargé de présenter des propositions concrètes d'actions au groupe thématique « Santé/Action Sociale ».

→ Une formation pour une meilleure écoute, repérage et accompagnement de la souffrance psychologique des jeunes est mise en perspective :

Cette formation permettra de créer sur le quartier de Saint-Nicolas un réseau de professionnels formés en capacité à répondre aux problématiques de souffrance psychologique posée par les jeunes.

■ Le vieillissement et la santé. La thématique du vieillissement et de la santé est une priorité nationale. Elle doit concerner également les personnes âgées d'origine étrangère. Elle peut constituer un élément important du contrat-ville, en renforçant les synergies au sein de l'agglomération. Elle est conditionnée par un travail partenarial entre l'Etat, les organismes de retraites et d'assurances maladies, les collectivités locales et le milieu associatif.

ANNEXE

COMPOSITION DU GROUPE THÉMATIQUE N° 3 "SANTÉ ET ACTION SOCIALE" - COPILOTAGE ETAT – VILLE DE LAVAL -

- État : **Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale**
Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Ville de Laval
- Communes du Pays de Laval signataires de la convention
- Conseil Général de la Mayenne
- **Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne**
- **Fonds d'Action Sociale**
- **Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Mayenne**
- **Comité Départemental d'Éducation pour la Santé de la Mayenne**
- Centre Hospitalier de Laval
- Établissement Départemental de la Santé Mentale
- **Plan Local d'Insertion par l'Économique**
- Mission Locale

Fait à Laval le 7 avril 2000

en un exemplaire déposé à la Préfecture

Le préfet de la Mayenne,

**Le président
du conseil général,**

Le maire de Laval,

Pierre de Bousquet

Jean Arthuis

François d'Aubert

**Le président de la caisse
primaire d'assurance
maladie,**

**Le président de la caisse
d'allocations familiales,**

**Le directeur de la caisse
d'allocations familiales,**

Loïc Bedouet

Jean-Claude Blin

Maurice Druon

**La déléguée régionale
du fonds d'action sociale
pour les travailleurs
immigrés et leurs familles,**

Marie-France Flahaut

